

TRADITION, TRANSITION, INNOVATION

Comment les sciences humaines et sociales abordent le rapport entre continuité et rupture

Travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs ENC-EPHE organisée les 20 et 21 mai 2019.

Études réunies par Léo Davy.

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : décembre 2024.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation
commerciale, pas de modification.*

Transmission de l'écrit et réappropriation du passé chez les moines de Saint-Florent de Saumur à travers l'étude des quatre cartulaires de l'abbaye (XI^e-XIII^e siècle)

par PAUL-HENRI LÉCUYER ♦

Transmission de l'écrit et réappropriation du passé chez les moines de Saint-Florent de Saumur à travers l'étude des quatre cartulaires de l'abbaye (XI^e-XIII^e siècle)

PAUL-HENRI LÉCUYER ◆

I. Introduction

Le fonds d'archives de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de Saumur constitue, en raison de sa grande richesse, un terrain de choix pour l'étude des usages et des pratiques de l'écrit au Moyen Âge. Il comprend, en sus d'une masse volumineuse d'actes sur parchemin, pas moins de quatre grands cartulaires, réalisés entre les XI^e et XIII^e siècles. Cet ensemble documentaire foisonnant permet de retracer l'histoire tumultueuse de ce puissant établissement bénédictin qui, établi avant les invasions normandes sur le site du Mont-Glonne¹, puis à Saumur à compter du milieu du X^e siècle, a atteint son apogée au XII^e siècle à la tête d'un patrimoine considérable, avec des dépendances réparties dans une vingtaine de diocèses².

Depuis les années 1990³, on assiste à un regain d'intérêt pour le genre documentaire qu'est le cartulaire, non plus perçu désormais

1. Commune de Mauges-sur-Loire (Saint-Florent-le-Vieil), canton de La Pommeraye, arrondissement de Cholet, département de Maine-et-Loire.
2. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possède un vaste temporel comprenant plus de deux cents dépendances (prieurés et églises) couvrant une bonne partie de la façade ouest du royaume de France – de la Normandie au diocèse de Bazas et de la Bretagne au diocèse de Paris – et même en Angleterre.
3. Il convient de souligner le rôle fondateur qu'a eu la rencontre consacrée aux cartulaires organisée à l'École nationale des chartes du 5 au 7 décembre 1991 et qui a donné lieu à une publication : *Les cartulaires : actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*, dir. Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse, Paris, 1993 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39).

comme un simple décalque du chartrier à un moment donné, mais bien comme un objet d'étude à part entière, ayant ses particularités et ouvrant de nouvelles pistes de recherche. Dans ce sillage, un certain nombre de travaux universitaires, à l'instar de la thèse de Pierre Chastang⁴, ont permis d'approfondir et d'étendre ce champ de recherche.

À travers l'étude de ces sources exceptionnelles que représentent les *codices* médiévaux de l'abbaye Saint-Florent de Saumur – communément désignés comme le Livre noir⁵, le Livre blanc⁶, le Livre d'argent⁷ et le Livre rouge⁸ –, il s'agit de mettre en lumière les préoccupations de leurs concepteurs respectifs et, plus particulièrement, le rôle que ces recueils ont pu jouer dans la transmission de la *memoria* de l'établissement. Pour ce faire, nous donnerons d'abord une description des quatre manuscrits qui nous intéressent en évoquant à la fois leur aspect matériel et leur structure, puis nous approfondirons notre analyse en étudiant de plus près leur contenu.

II. Aspect matériel et structure des *codices*

1. Le Livre noir

Le Livre noir (*Codex niger*), dont le nom renvoie à l'ancienne reliure du manuscrit, qui était faite d'ais de chêne recouverts de cuir noir, est le plus ancien des cartulaires florentins parvenus jusqu'à nous. Contenant 141 feuillets répartis en 19 quaternions, ce volume in-folio mesure 23,5 cm de largeur pour 31,5 cm de hauteur. Il a été réalisé par une dizaine de mains différentes, dont une main

4. Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2001.

5. BNF, nouv. acq. lat. 1930 (indiqué dans Henri Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907, p. 465, n° 3404).

6. AD Maine-et-Loire, H 3713, Livre blanc (indiqué dans H. Stein, *Bibliographie générale...*, p. 466, n° 3405).

7. AD Maine-et-Loire, H 3714, Livre d'argent (indiqué dans H. Stein, *Bibliographie générale...*, p. 466, n° 3406).

8. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge (indiqué dans H. Stein, *Bibliographie générale...*, p. 466, n° 3407).

principale – que l'on appellera main A – qui fut la cheville ouvrière de la campagne initiale de rédaction qui s'est probablement achevée à la fin des années 1060, sous l'abbatit de Sigon (1055-1070). Une main B aurait apporté d'importants compléments entre 1090 et 1110. Des transcriptions supplémentaires ont été apportées par diverses mains, pendant une bonne partie du XII^e siècle, au moins jusqu'aux années 1160.

Si la confection du Livre noir a duré environ un siècle, la majeure partie du manuscrit est issue de la phase de rédaction initiale, qui se caractérise par une mise en page soignée avec une écriture harmonieuse en minuscules carolines, disposée sur deux colonnes de 31 lignes. En revanche, les ajouts ultérieurs, en particulier ceux effectués au XII^e siècle, présentent souvent un aspect plus irrégulier et moins aéré.

S'agissant de sa structure d'ensemble, le *Codex niger* a la particularité de commencer par les transcriptions des diplômes que les souverains carolingiens – Louis I^{er} le Pieux⁹, Charles II le Chauve, à cinq reprises¹⁰, et Pépin II, roi d'Aquitaine¹¹ – ont accordés aux moines de Saint-Florent du Mont-Glonne. Les copies de ces diplômes forment une section bien définie – la section « des diplômes » – qui tranche avec le reste du recueil, lequel se caractérise par un « plan de classement » des unités documentaires assez décousu¹². Celui-ci obéit en effet à plusieurs logiques successives, s'emboîtant parfois les unes avec les autres avec de nombreuses discontinuités¹³, mais est néanmoins organisé selon un double niveau de rubricage (fig. 1). Le premier niveau consiste en des titres écrits dans la marge supérieure,

9. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 1-1v.

10. *Ibid.*, fol. 1v-3v ; 5 ; 8-8v.

11. *Ibid.*, fol. 3v-5.

12. Le terme générique de « unité documentaire » renvoie à la fois aux chartes, aux notices, aux actes pontificaux (privileges et mandements), ainsi qu'aux écrits non diplomatiques transcrits dans les cartulaires.

13. Ainsi, si l'on observe un semblant de classement chronologique des unités documentaires transcrites dans les cahiers n^o 2 à 9 et dans une bonne partie du cahier n^o 10, on peine à déceler une véritable cohérence dans les cahiers suivants. On note toutefois que les deux derniers cahiers (n^{os} 18 et 19) comportent presque exclusivement des documents ayant trait à des acquisitions ou à des litiges portant sur des serfs, des colliberts ou des colons.

au-dessus du texte¹⁴, et le second en des mentions introduisant la grande majorité des actes et situées quant à elles dans une zone de texte au sein des colonnes¹⁵.

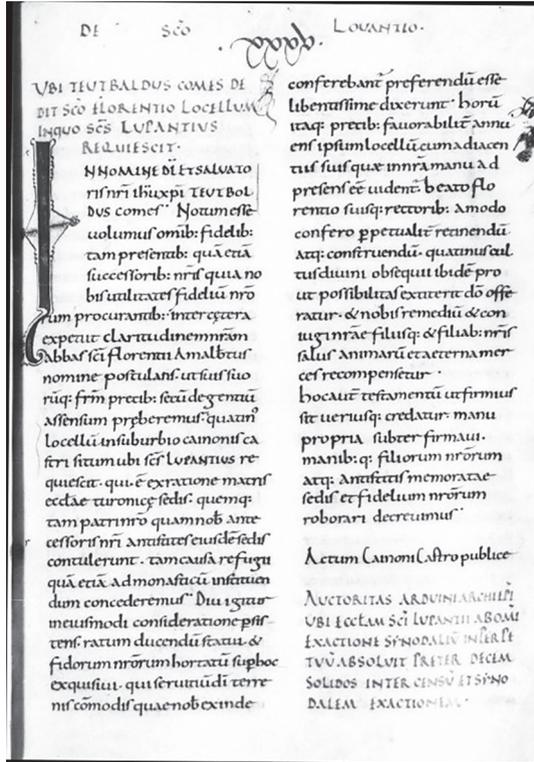


Fig. 1 | Double niveau de rubricage dans le Livre noir (fol. 35v). © BNF.

14. Dans plusieurs cas de figure, ces titres sont reportés sur plusieurs feuillets et indiquent un thème commun à plusieurs unités documentaires, par exemple un ensemble d'actes relatifs à une dépendance de Saint-Florent de Saumur. À côté de ces titres courants, certains titres figurant dans la marge supérieure ne surmontent qu'une colonne de texte et ne se réfèrent alors qu'au document copié juste en-dessous.
15. La nature des informations apportées par ces rubriques est variable : il peut s'agir d'indications topographiques (nom d'un domaine, d'une église, etc.), de mentions du ou des protagonistes de l'action juridique, d'une description sommaire du ou des biens concernés par l'action juridique ou d'une brève analyse. Les rubriques figurant dans la zone de texte se limitent parfois à la simple mention *Item* ou *Item unde supra*, *Item de eodem* ou *Alia*, dans les cas où plusieurs unités documentaires consécutives portent sur un même objet.

2. *Le Livre blanc*

Le Livre blanc (*Codex albus*) est, selon toute vraisemblance, l'œuvre en grande partie, sinon en totalité, d'une seule et même personne entre la fin du troisième et le début du dernier quart du XII^e siècle. Il est constitué de 128 feuillets et son écriture, en minuscules carolines, est comprise dans une zone de texte de 8 cm de largeur par 25 cm de hauteur environ et répartie sur deux colonnes de 29 à 30 lignes chacune. Pour assurer un tracé régulier, le scribe a pris soin de réaliser au préalable des réglures, ce qui donne une écriture généralement élégante. Il a également eu recours à un jeu de couleurs pour faciliter la lecture du recueil avec une alternance entre les couleurs vert et rouge pour mieux distinguer la succession des différentes unités documentaires (fig. 2).

Contrairement au Livre noir, dont l'organisation est plutôt hétérogène, le Livre blanc se caractérise par un classement géographique des actes systématique. Ce classement est, au reste, signalé par des rubriques figurant dans la zone de texte, lesquelles renvoient dans les 52 premiers feuillets aux possessions angevines de Saint-Florent de Saumur puis, dans les feuillets suivants, essentiellement aux prieurés implantés en Bretagne¹⁶ et, dans une moindre mesure, en Normandie et en Angleterre¹⁷. À cet égard, on observe que, à la fin du XII^e siècle, le cadre du prieuré est manifestement devenu un point de repère familier aux moines saumurois, à tel point qu'ils y ont naturellement recours comme critère de classification des actes dans leur cartulaire. Les sections géographiques sont en règle générale séparées les unes des autres par un espace vide plus ou moins important¹⁸, ce qui facilite leur identification par le lecteur. En plus d'être clairement distinguées, l'ordre interne de ces sections dénote de surcroît une certaine cohésion. Ainsi, dans presque toutes les sections se rapportant à des prieurés florentins implantés en dehors de l'Anjou, on

16. Près du tiers des unités documentaires du Livre blanc se rapporte en effet aux prieurés bretons de Saint-Florent de Saumur.

17. En l'espèce, les dépendances les plus représentées dans le recueil sont le prieuré de Briouze, dans le diocèse de Sées, et le prieuré de Monmouth, dans le diocèse d'Hereford.

18. Ces zones de texte vierges de toute écriture représentent souvent l'équivalent de quelques lignes de texte, mais l'on observe aussi plus d'une quinzaine de feuillets comportant au moins une face vierge.

trouve en premier l'acte de fondation de l'obédience en question, suivi généralement d'une ou plusieurs chartes de confirmation et d'un nombre plus ou moins important de documents qui rendent compte de la formation et de l'évolution de son temporel.

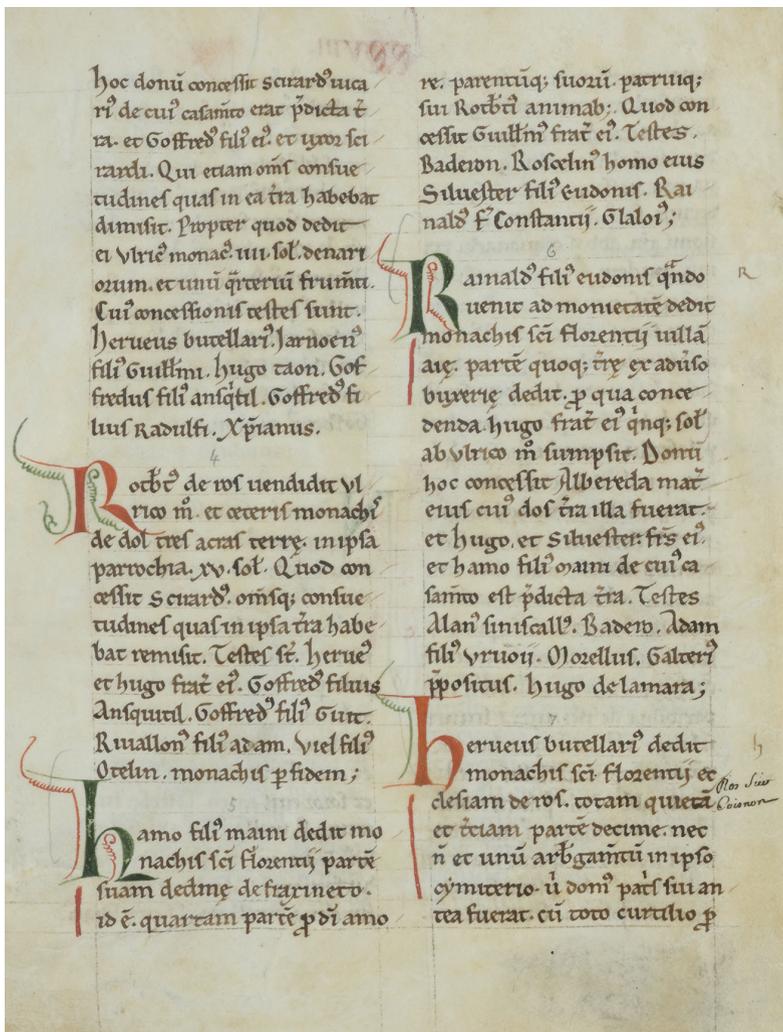


Fig. 2. | Jeu de couleurs structurant visuellement le texte dans le Livre blanc (fol. 78v). AD Maine-et-Loire © Institut de recherche et d'histoire des textes.

3. Le Livre d'argent

Le Livre d'argent a, dès le Moyen Âge, fait l'objet d'un véritable soin de la part des religieux florentins, qui avaient notamment apporté un raffinement particulier à sa reliure, d'où son nom de *Codex argenteus*. Il a la spécificité d'être le moins épais des cartulaires de Saint-Florent de Saumur avec 88 feuillets seulement¹⁹.

La période d'écriture du Livre d'argent se situe entre le troisième et le quatrième quart du XII^e siècle, ce qui signifie qu'il aurait été élaboré approximativement au même moment que le Livre blanc. En revanche, sa phase de rédaction initiale a semble-t-il pris fin quelque peu avant que ce dernier ne soit achevé²⁰. Au moins trois scribes ont œuvré à la réalisation de ce recueil, dont une main principale, qui a employé une écriture en minuscules carolines élégante et régulière, quoique répartie sur une zone de texte plus étroite que dans le Livre blanc²¹.

Le plan de classement des actes dans le Livre d'argent, s'il n'a pas la même uniformité que celui du Livre blanc, tend néanmoins à privilégier un ordonnancement respectant la dignité de l'auteur, auquel s'ajoute un traitement formel et esthétique conforme au degré de solennité des documents en question. On trouve en effet au début du recueil les actes produits par la chancellerie pontificale et, en premier lieu, les bulles de confirmation générale des possessions de l'abbaye de Saint-Florent (fig. 3), qui devaient être considérées comme les pièces les plus précieuses du chartrier, tout d'abord du fait de la qualité de leur auteur, mais peut-être encore davantage parce qu'elles représentaient pour les moines des titres de propriété, essentiels pour prouver leurs droits en cas de litige. Ainsi, ce sont ces dernières qui ont fait l'objet de la mise en page et de l'ornementation la plus recherchée, laquelle se caractérise par une alternance de couleurs dans l'exécution des lettrines et, surtout, par des éléments décoratifs d'une subtilité remarquable.

19. Le premier feuillet est une page de garde qui a été laissée en blanc.

20. Contrairement au Livre blanc, le Livre d'argent ne comporte en effet aucune unité documentaire datant d'après la fin des années 1170.

21. Le texte du manuscrit est disposé sur deux colonnes comportant en règle générale 31 ou 32 lignes. Ces colonnes mesurent entre 22 et 24 cm de hauteur pour 6 cm de largeur et présentent un écartement de 1,7 à 1,9 cm. Les marges sont quant à elles importantes : 3 cm à gauche en moyenne, 2,5 à 3,5 cm en haut, 5 à 5,5 cm à droite, 7 à 7,5 cm en bas.

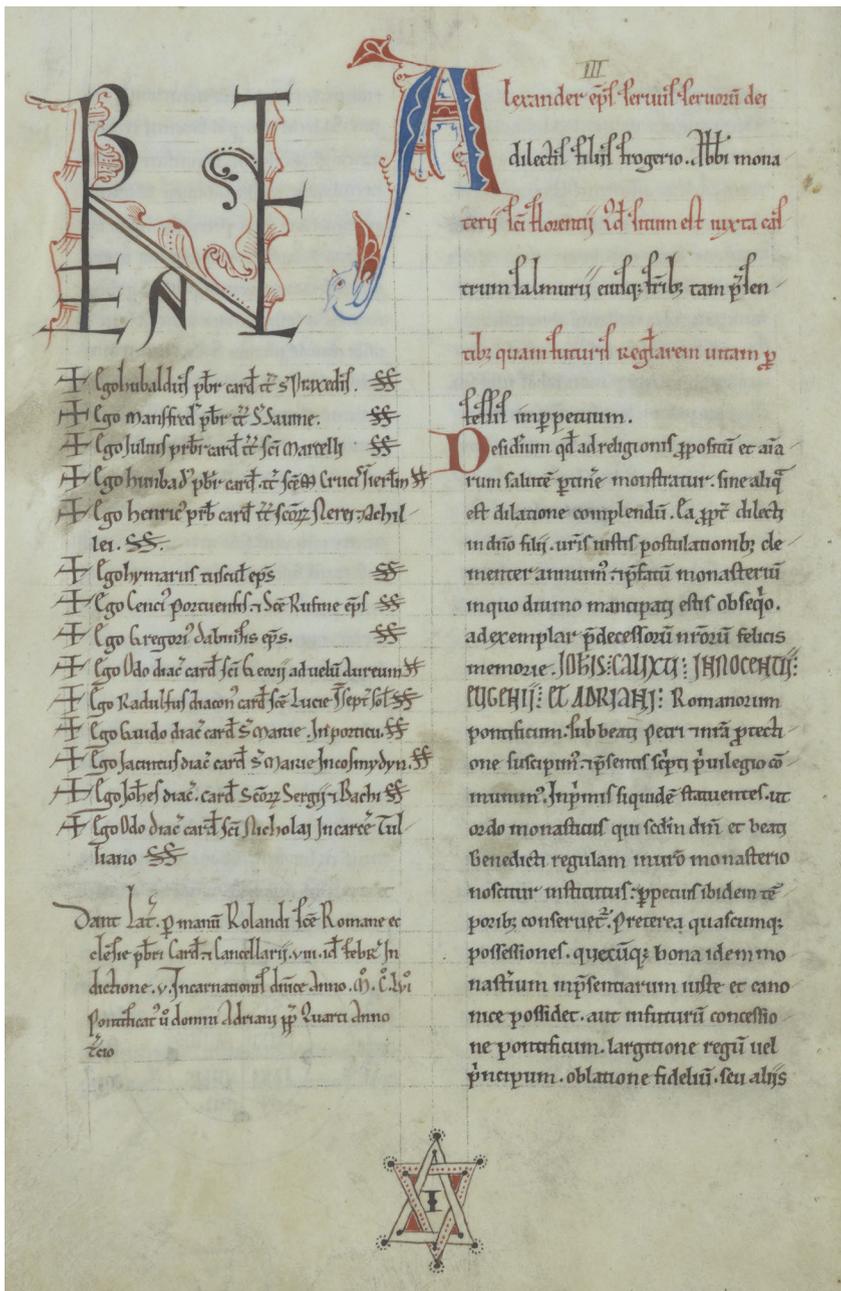


Fig. 3 | Transcription de bulles pontificales dans le Livre d'argent (fol. 8v), AD Maine-et-Loire © Institut de recherche et d'histoire des textes.

En dehors des trois premiers cahiers, dans lesquels figurent les actes pontificaux, la structure interne du cartulaire apparaît nettement moins lisible et semble hésiter entre une classification selon la dignité de l'auteur – entre la fin du cahier n° 3 et la fin du cahier n° 4²² puis, de nouveau, dans les deux derniers cahiers²³ –, un agencement beaucoup plus aléatoire dans les cahiers n°s 5, 6 et 7 et une distribution géographique, que l'on voit clairement dans les cahiers n°s 8 et 9²⁴.

4. *Le Livre rouge*

Le Livre rouge – son nom (*Codex rubeus*) a été écrit en rouge par une main du xvii^e siècle en haut du premier feuillet non numéroté –, composé de pas moins de 144 feuillets, a été le fruit d'un travail de longue haleine et se caractérise par des parties réalisées à des époques différentes. Ainsi, le début et la fin du manuscrit – c'est-à-dire les 9 premiers feuillets et les 39 derniers – comportent soit des feuillets vierges de toute écriture, soit des actes de foi et hommage datant de la fin du xiv^e siècle au début du xvii^e siècle²⁵. Le « cœur » du cartulaire se situe entre les folios 5 et 97v et correspond à sa phase initiale d'écriture, qui semble avoir été l'œuvre d'une même main au xiii^e siècle, sans doute dans la seconde moitié de celui-ci²⁶.

L'auteur de cette première phase de rédaction a utilisé une écriture gothique fort harmonieuse qu'il a disposée sur deux colonnes de texte faisant en règle générale 40 lignes chacune. La lecture du texte est facilitée par l'emploi d'une alternance des couleurs rouge et bleu pour le traitement des initiales, lesquelles sont décorées de traits déliés s'étirant en bordure des colonnes (fig. 4).

22. Juste après les actes pontificaux, le cartulariste a copié huit diplômes carolingiens entre les fol. 22v et 29v.

23. Les cahiers n° 10 et 11 comportent essentiellement des chartes de légats et commissaires pontificaux et des chartes d'évêques.

24. Le cahier n° 8 – hormis un ajout ultérieur à la toute fin du quaternion – est entièrement consacré au prieuré de Saint-Gondon. Le cahier n° 9 rassemble pour sa part des actes – essentiellement des notices de donation et de conflits – qui concernent de près ou de loin le domaine de Denezé.

25. Les neuf premiers feuillets ont été numérotés en chiffres arabes au xvii^e siècle, de même que les vingt-huit derniers folios (fol. 109 à 136). Les autres feuillets ont fait l'objet d'une numérotation en chiffres romains (fol. 1 à 108).

26. Précédant cette partie centrale du Livre rouge, on trouve quatre copies d'actes du xiv^e siècle aux fol. 1 et 2, suivies de deux feuillets restés blancs (fol. 3 et 4).

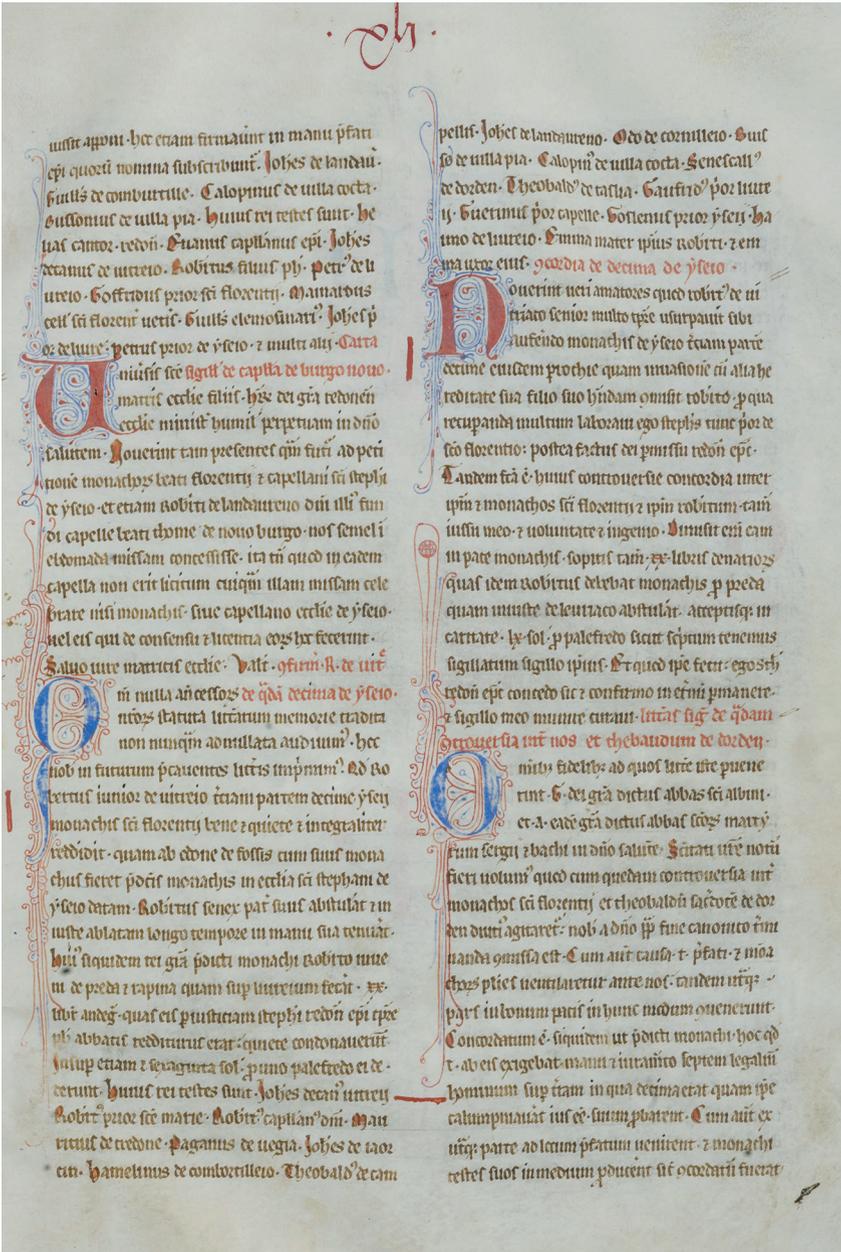


Fig. 4 | Exemple de mise en page et de traitement graphique dans le Livre rouge (fol. 41) AD Maine-et-Loire (document numérisé par l'Institut de recherche et d'histoire des textes).

La perception de l'ordre de classement des unités documentaires dans le Livre rouge est considérablement brouillée par le fait que ce dernier est constitué de parties rédigées parfois à plusieurs siècles d'intervalle et que, même au sein du segment central et originel du recueil, on relève quelques ajouts de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne – ainsi, une table des actes transcrits datant du xv^e siècle²⁷, trois actes rédigés par une main du xvi^e siècle²⁸ et, enfin, trois actes de foi et hommage de la fin du xiv^e siècle²⁹ – et, surtout, la présence d'écrits qui ne sont pas de nature diplomatique et occupent des dizaines de feuillets entre les transcriptions de bulles pontificales, de chartes et de notices. Cependant, en dépit de ces multiples enchevêtrements, une certaine logique d'organisation est bien à l'œuvre dans le codex, tout du moins en ce qui concerne le « cœur » de celui-ci. On devine ainsi l'existence de deux approches successives : la première s'attache à la dignité des auteurs des actes – concrètement, les bulles pontificales sont placées en premier, suivies des diplômes des rois carolingiens, des chartes des comtes d'Anjou, des chartes des archevêques de Tours, des chartes des évêques d'Angers, etc. – et la seconde, qui transparaît à partir du fol. 34v, privilégie le critère de la localisation géographique du ou des biens dont il est question dans les documents. Enfin, il est à noter que, comme pour les autres cartulaires, le copiste a cherché à favoriser l'identification des différentes unités documentaires par des rubriques figurant en tête de celles-ci, dans la zone de texte.

27. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge, fol. 64-65.

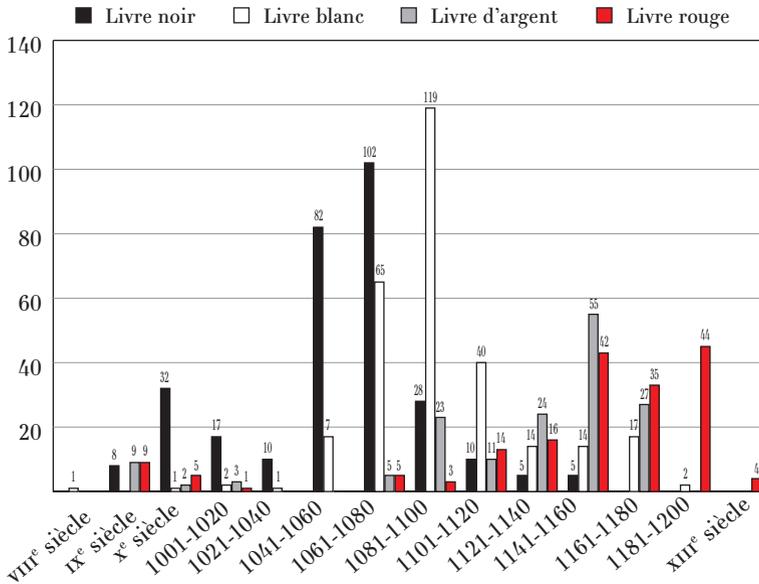
28. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge, fol. 65-65v. Il s'agit d'une bulle du pape Alexandre IV datant du 11 juin 1229, suivie d'un vidimus (de 1317) et d'une nouvelle copie de celle-ci.

29. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge, fol. 73 et 74.

III. Contenu des recueils

1. Analyse chronologique des unités documentaires

Une analyse minutieuse de la composition des *codices* a fait ressortir des différences de plusieurs sortes entre ceux-ci. Elles tiennent tout d'abord à la chronologie des unités documentaires copiées dans chacun des quatre ouvrages (graph. 1)³⁰.



Graph. 1 | Chronologie des unités documentaires copiées dans les cartulaires de Saint-Florent de Saumur.

Les cartulaires florentins contiennent tous un nombre plus ou moins important de documents se référant aux origines de l'abbaye. L'acte le plus ancien se trouve dans le Livre blanc, lequel est pourtant

30. Dans le décompte qui suit, les documents narratifs, les relevés de propriétés (listes d'églises, de cens, de tenures), ainsi que les unités documentaires copiées à plusieurs reprises dans un même cartulaire (dans ce cas, seule la première occurrence a été comptabilisée), n'ont pas été pris en considération. Par ailleurs, pour le Livre rouge, nous n'avons pas tenu compte des unités documentaires postérieures à 1300 et des nombreux actes de foi et hommage.

très pauvre en documents du haut Moyen Âge. Il s'agit d'une charte datant de 717 ou 718 relatant la concession en précaire par les fils de Wadbert à leur frère Waldolen de tout un ensemble de biens appartenant à leur père dans le *pagus* de Coutances³¹. Antérieur d'environ un siècle aux Livres blanc et d'argent et de deux siècles au Livre rouge, le Livre noir est tout naturellement le cartulaire qui comporte le plus d'actes anciens, à telle enseigne que les deux tiers des unités documentaires datant d'avant 1040 y figurent. Signalons toutefois que, parmi ces actes anciens, figurent un certain nombre de documents suspects voire faux, que l'on retrouve dans tous les cartulaires, à l'exception du Livre blanc³².

Les chiffres pour les deuxième et troisième tiers du XI^e siècle sont évocateurs, dans la mesure où ils montrent que le Livre blanc prend progressivement la suite du Livre noir, surtout à partir de la fin des années 1060 qui marquent la fin de la phase initiale de rédaction de ce dernier. De fait, le *Codex albus* se compose de 84 % d'unités documentaires datant d'après l'abbatiate de Sigon (1055-1070). Au début du XII^e siècle, il concentre encore à lui seul la majeure partie de la documentation florentine issue des cartulaires, mais on constate que les actes produits entre 1120 et 1160 figurent plus volontiers dans le Livre d'argent, au détriment du *Codex niger*. Le Livre rouge fait quant à lui la part belle aux unités documentaires de la seconde moitié du XII^e siècle, surtout à partir de 1181, date à laquelle le Livre blanc et le Livre d'argent étaient vraisemblablement achevés, ou presque. Il est aussi le seul cartulaire à comporter des documents du XIII^e siècle.

31. AD Maine-et-Loire, H 3713, Livre blanc, fol. 97v-98v.

32. Une bulle suspecte censée avoir été produite en 1004 par le pape Jean XVIII a ainsi été transcrite dans le Livre noir (fol. 22v-23v), le Livre d'argent (fol. 1 et 2) et le Livre rouge (fol. 5-5v). On relève également deux diplômes – celui de Charlemagne (808) dans le Livre rouge (fol. 70v-71) et celui de Charles II le Chauve (849) dans le Livre d'argent (fol. 26v-27v) et le Livre rouge (fol. 20) – qui ont été jugés faux par Arthur Giry : Arthur Giry, « Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne », dans *Mémoires de l'Institut national de France*, t. 36/2, 1901, p. 46-72.

2. Typologie des actes copiés

Outre les divergences relatives à la chronologie des unités documentaires transcrites dans les quatre recueils, on peut également mettre en exergue des choix différenciés mis en œuvre par leurs concepteurs portant sur la nature des actes copiés (tabl. 1).

| Catégorie diplomatique | Livre noir | Livre blanc | Livre d'argent | Livre rouge |
|--|------------|-------------|----------------|-------------|
| Diplômes | 7 | 0 | 9 | 9 |
| Privilèges et mandements pontificaux | 3 | 2 | 36 | 39 |
| Chartes | 142 | 71 | 76 | 117 |
| <i>Abbés et communautés des religieux de Saint-Florent</i> | 22 | 15 | 3 | 1 |
| <i>Autres abbés et communautés religieuses</i> | 1 | 1 | 0 | 0 |
| <i>Autres religieux</i> ³³ | 1 | 0 | 1 | 1 |
| <i>Chanoines de la collégiale Saint-Martin de Tours</i> | 0 | 0 | 0 | 3 |
| <i>Évêques</i> | 19 | 16 | 46 | 75 |
| <i>Légats et commissaires pontificaux</i> | 1 | 1 | 10 | 13 |
| <i>Officiers royaux et princiers</i> | 0 | 0 | 0 | 2 |
| <i>Rois et princes territoriaux</i> | 20 | 10 | 11 | 17 |
| <i>Seigneurs et autres laïcs</i> | 78 | 28 | 5 | 5 |
| Notices | 147 | 220 | 37 | 12 |
| Relevés de cens et de tenures, relevés de propriétés | 2 | 2 | 0 | 1 |
| Écrits historiographiques, chroniques | 2 | 0 | 0 | 3 |

Tabl. 1 | Catégories diplomatiques des unités documentaires des cartulaires de Saint-Florent de Saumur.

33. Dans cette catégorie figure une charte de Gibert, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, produite vers 956 et copiée dans le Livre noir (fol. 129v-130), ainsi qu'un certificat d'authenticité de reliques, accordé vers 1150 par H., un religieux de l'église Sainte-Marie-Latine de Jérusalem, que l'on trouve dans le Livre d'argent (fol. 45), et d'une charte de Geoffroi, archidiacre, et de Jean, archiprêtre de Tours, datant de 1189 et figurant dans le Livre rouge (fol. 29v).

Au vu de ces chiffres, il apparaît que la composition respective des *codices* est marquée par de fortes disparités qui sont manifestement riches d'enseignements. En commençant par examiner le Livre noir, on remarque en premier lieu un nombre quasi équivalent de chartes – actes dispositifs rédigés au style subjectif – et de notices, produites par les moines eux-mêmes et écrites également au style subjectif. Dans la catégorie des chartes, la famille d'auteurs qui se dégage est celle des « seigneurs et autres laïcs » (52 % du total des chartes et diplômes). Elle est très hétéroclite, en ce qu'elle englobe aussi bien des vassaux directs de grands feudataires, des seigneurs de moindre importance, des chevaliers, et même des personnages n'ayant aucun qualificatif, au sein desquels on trouve probablement bon nombre de roturiers. Cette primauté des actes émanant d'auteurs laïcs est confirmée par la présence significative de chartes de rois et princes territoriaux et par l'existence en tête du recueil d'une section spécifiquement dédiée aux diplômes des souverains carolingiens. Par le biais de ces actes, les moines de Saint-Florent du Mont-Glonne se sont vu conférer des titres de propriété, des exemptions et des privilèges qui avaient vocation à justifier la possession de tout un ensemble de biens. L'incipit de cette partie bien identifiée du codex met par surcroît en avant la continuité qui était censée exister entre l'ancienne et la nouvelle abbaye de Saint-Florent³⁴. Un autre type de chartes est également bien représenté dans le *Codex niger* : celles qui ont pour auteur un abbé ou la communauté des moines de Saint-Florent de Saumur et qui servaient essentiellement à consigner des transactions courantes faites par les religieux dans le Saumurois et dans l'ouest de la Touraine. Relativement fréquents aux x^e et xi^e siècles, ces documents sont beaucoup plus rares par la suite, raison pour laquelle ils n'apparaissent que très peu dans le Livre d'argent et le Livre rouge.

La principale caractéristique du Livre blanc est incontestablement la très forte part de notices, qui représentent près de 75 % des unités documentaires du manuscrit. Cette importante proportion est notamment liée au fait que la documentation de celui-ci est largement

34. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 1 : « *In hoc corpore continentur antiquorum precepta regum Ludovici, Pipini, Karoli Calvi, de abbatia Sancti Florentii Glonnensis coenobii seu de alio cenobio quo constructum est in loco qui dicitur Salmurus a Teutbaldo comite.* »

concentrée (à hauteur de plus de 75 %) dans la tranche chronologique 1060-1100, qui coïncide précisément avec un phénomène d'efflorescence de la notice dans le chartrier de Saint-Florent de Saumur, qui concerne aussi bien les actes sur parchemin que ceux transcrits dans les cartulaires. Certaines de ces notices ont une teneur narrative fortement marquée et relatent, avec une foison de détails et un style quelquefois très appuyé, des événements jugés dignes d'être transmis à la postérité, bien souvent des faits en rapport avec des conflits de propriété. À côté de ces « notices narratives », dont l'usage était courant dans les abbayes de l'espace ligérien³⁵, on rencontre aussi de brèves notices qui se caractérisent par un formulaire réduit au strict minimum avec des formules de notification laconiques – voire absentes – et des dispositifs se limitant généralement à mentionner les protagonistes de l'action juridique, l'objet de celle-ci et les noms des témoins. Quelle que fût leur forme, ces notices avaient essentiellement vocation à enregistrer des donations – d'importance modeste pour la plupart – et à consigner des faits relatifs à des litiges et des comptes rendus de plaid. De manière globale, on constate que le Livre blanc est constitué dans une large mesure de documents relevant de la gestion courante du vaste temporel de l'abbaye ; l'absence de diplôme et le faible nombre de chartes produites par des autorités laïques ou ecclésiastiques dans le recueil semblent d'ailleurs conforter cette observation.

Le Livre d'argent et le Livre rouge présentent pour leur part de nombreuses similitudes de contenu, ce qui s'explique en grande partie par le fait que le second comporte presque 49 % d'unités documentaires communes avec le premier. En cela, le Livre rouge peut être considéré comme un prolongement du projet du Livre d'argent. Globalement, tous deux laissent une place prépondérante aux actes ayant pour auteur une personne physique ecclésiastique (près de 61 % du total des unités documentaires dans le Livre d'argent, près de 75 % dans le Livre rouge), tandis que celle des actes émanant d'auteurs laïcs y est beaucoup plus réduite (16 % dans le Livre d'argent, près de

35. Grégory Combalbert, « Les formes des actes écrits en Normandie et dans l'espace ligérien », dans *L'écrit monastique dans l'espace ligérien (X^e-XIII^e siècle) : singularités, interférences et transferts documentaires*, dir. Chantal Senséby, Rennes, 2018, p. 56.

19 % dans le Livre rouge), en particulier les chartes de « seigneurs et autres laïcs », très peu nombreuses dans l'un et l'autre. De même, ils mettent systématiquement à l'honneur les actes pontificaux – placés dans les premières pages des deux recueils – et, plus spécialement, les grandes bulles de confirmation des possessions de Saint-Florent de Saumur qui ont été octroyées à plusieurs reprises par les souverains pontifes au cours du XII^e siècle à partir de 1122 quand, dans une bulle, le pape Calixte II accorda à l'établissement saumurois la protection du Saint-Siège. Parallèlement, on relève un nombre non négligeable de chartes de légats et de commissaires pontificaux du XII^e siècle dans les deux cartulaires, alors que celles-ci n'apparaissent qu'à une reprise dans le Livre noir et le Livre d'argent. À plus forte raison, la proportion de chartes épiscopales dans le Livre d'argent (29 % du total des unités documentaires), et *a fortiori* dans le Livre rouge (41 %), est sans commune mesure avec ce que l'on peut observer pour le Livre noir et le Livre blanc, dans lesquels leur importance relative n'oscille qu'entre 5 et 6 %.

Enfin, cette revue des types d'unités documentaires copiées dans les cartulaires médiévaux de Saint-Florent de Saumur ne saurait être complète sans évoquer les textes non diplomatiques que l'on rencontre dans certains d'entre eux. Il s'agit tout d'abord des écrits de gestion consistant en des relevés de cens³⁶, de tenures³⁷ ou d'églises dépendant de Saint-Florent de Saumur, à l'image de la liste des 101 prieurés de Saint-Florent de Saumur – avec indication du nombre de moines établis dans chacun d'entre eux – copiée dans le Livre rouge³⁸. En outre, on trouve, à côté des chartes et des notices « classiques », des insertions d'écrits historiographiques : dans le Livre noir, les *Versiculi de eversione monasterii Sancti Florentii*³⁹ et la liste des abbés défunts de l'abbaye de Saint-Florent⁴⁰ ; dans le Livre rouge,

36. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 77v-78 ; AD Maine-et-Loire, H 3713, Livre blanc, fol. 49-49v.

37. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 117v.

38. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge, fol. 95v-97v. Un autre texte similaire se trouve dans le Livre blanc aux fol. 127-128 : il s'agit d'une liste des églises dépendant du prieuré de Notre-Dame de Monmouth.

39. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 5v-8v.

40. BNF, nouv. acq. lat. 1930, Livre noir, fol. 82v-83v.

l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis*⁴¹, une chronique sommaire allant de la création du monde à Ptolémée, fils de Lagus⁴² et, enfin, un calendrier-chronique accompagné par des annales, débutant à la naissance du Christ et se terminant en l'an 1322⁴³.

3. La plasticité de l'écrit dans les cartulaires

Il convient de s'intéresser quelque peu aux trois premiers de ces textes, qui constituent un des aspects de la plasticité de l'écrit que l'on observe dans les cartulaires florentins. Le premier d'entre eux, le texte des *Versiculi de eversione Sancti Florentii Salmurensis*, est copié au début du Livre noir, dans la section des diplômes. Composé vraisemblablement entre la seconde moitié du x^e siècle et le début du xi^e siècle, il consiste en un poème de 156 vers, destiné à être chanté, et qui relate, en entremêlant des faits historiques et des éléments légendaires, la prétendue destruction du monastère du Mont-Glonne par les Bretons de Nominoë. La liste des abbés défunts de l'abbaye de Saint-Florent est, quant à elle, insérée à la fin du cahier n° 11 du Livre noir. Appartenant à la catégorie des *Gesta abbatum*, le document consiste en plusieurs notices évoquant la vie des abbés de Saint-Florent depuis Mauronte (*Maurontius*) au vii^e siècle jusqu'à Frédéric (abbé de 1022 à 1055). Enfin, l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* est une chronique qui a trait à l'histoire de l'abbaye de Saint-Florent et résulte d'un travail de rédaction en plusieurs temps – de la seconde moitié du xiii^e à la fin du xiiii^e siècle – et s'appuyant sur diverses sources⁴⁴. Le récit commence par relater de manière mythifiée les origines de l'implantation de la

41. AD Maine-et-Loire, H 3715, Livre rouge, fol. 45-63v.

42. *Ibid.*, fol. 75-76v.

43. *Ibid.*, fol. 77-94v.

44. Elle fait notamment suite à une première chronique – l'original est aujourd'hui disparu – qui aurait été réalisée entre les années 1060 et 1070 et qui évoquait la destruction de l'abbaye du Mont-Glonne « par les Bretons et les Normands », et à une seconde, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un fragment. Celui-ci a été transmis à la postérité par la collection Housseau, puis a fait l'objet d'une édition par Paul Marchegay et Émile Mabille : Paul Marchegay et Émile Mabille, « *Fragmentum veteris historiae Sancti Florentii* », dans *Chroniques des églises d'Anjou, recueillies pour la Société de l'histoire de France*, Angers, 1869, p. 207-216. À noter que l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* a aussi donné lieu à une publication dans le même ouvrage aux p. 217-328.

communauté des moines à Saumur, puis se poursuit par une série de notices consacrées à la vie des abbés de Saint-Florent de Saumur et aux événements marquants qui se sont déroulés sous ces abbatiats, jusqu'à celui de l'abbé Guillaume III de Coutures, mort en 1282.

Sans entrer dans un examen détaillé de ces documents d'une grande richesse, on peut légitimement penser que leur insertion dans deux des cartulaires de Saint-Florent de Saumur revêt un sens bien particulier. Il suffit d'ailleurs de se rendre compte de la place importante que représente l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* dans le Livre rouge, en ce sens que son texte n'y occupe pas moins de 19 feuillets.

Globalement, cette pratique consistant à associer ainsi des notices, des chartes – c'est-à-dire des documents de nature diplomatique – à de tels textes de nature historiographique tend à prouver que les moines de Saint-Florent de Saumur n'établissaient pas de séparation stricte entre ces deux genres documentaires. De fait, si l'on scrute de près le texte des *Versiculi* et, encore plus, celui de la liste des abbés défunts, on s'aperçoit que les moines se sont largement appuyés sur les chartes anciennes de Saint-Florent pour composer ces documents. Pour les *Versiculi*, le jeu d'intertextualité intervient même à la fois en amont et en aval, puisqu'il semble que le rédacteur de la liste des abbés défunts s'en soit au moins partiellement inspiré. Aux XII^e et XIII^e siècles, les rédacteurs successifs de l'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* ont eux aussi abondamment puisé dans ces deux documents et dans d'autres sources narratives parfois extérieures à l'abbaye Saint-Florent de Saumur, mais aussi dans les diplômes et les chartes qu'ils avaient à leur disposition. Ainsi, les religieux florentins étaient capables d'avoir recours et d'exploiter habilement un matériau textuel composite pour produire des écrits visant avant tout à exalter l'histoire de leur établissement en mettant en avant ses origines prestigieuses et, plus particulièrement, en rappelant le lien qui était censé demeurer, malgré les vicissitudes de l'histoire, entre l'ancien monastère du Mont-Glonne, qui avait bénéficié des libéralités des rois carolingiens, et la nouvelle abbaye implantée à Saumur depuis le milieu du x^e siècle.

IV. Conclusion

À travers l'examen de la forme, de la structure et du contenu de ces quatre cartulaires, nous avons pu dégager plusieurs traits caractéristiques, mais également certaines évolutions en matière de pratiques de l'écrit à l'œuvre au sein du *scriptorium* de Saint-Florent de Saumur au cours du Moyen Âge central. De plus, la mise au jour de différences de diverses natures entre ces recueils nous permet de mieux cerner les motivations qui ont pu présider à leur réalisation. Il apparaît en effet que la démarche de rédaction d'un cartulaire ne doit pas être vue comme une simple opération de copie d'actes originaux dans un codex, mais procède d'un travail réfléchi de sélection du matériau à transcrire, ce qui sous-entend que l'ouvrage en question a été confectionné avec un ou plusieurs objectifs précis.

En premier lieu, la transcription dans un cartulaire d'actes isolés présentait des bénéfiques pratiques indéniables. Concrètement, celui-ci offrait matériellement l'avantage de rassembler sur un support unique, de manière plus ou moins ordonnée, des documents se rapportant pour l'essentiel aux biens qui dépendaient de l'abbaye saumuroise ou de ses prieurés. À ce titre, les logiques de classement observables dans les quatre manuscrits, qui tendent vers une plus grande cohérence à partir du ^{xii}^e siècle – notamment dans le Livre blanc –, sont révélatrices de l'évolution des pratiques administratives des religieux. Par là même, cet instrument, d'une part, favorisait une appréhension globale du vaste temporel de Saint-Florent de Saumur et simplifiait donc son administration et, d'autre part, il permettait d'identifier plus commodément, notamment grâce au classement géographique et aux indications fournies par les rubriques, les titres de propriété susceptibles d'être produits en justice le cas échéant. D'ailleurs, le fait que des faux documents apparaissent à plusieurs reprises dans les recueils – surtout dans le Livre d'argent et le Livre rouge – témoigne à l'évidence de la réalité de cette fonction judiciaire du cartulaire.

En outre, l'usage de ce dernier ne se limitait pas à un aspect strictement utilitaire, mais pouvait également être investi d'une dimension mémorielle voire identitaire. Celle-ci est peut-être davantage perceptible pour le Livre noir, le Livre d'argent et le Livre

rouge⁴⁵, qui comportent un nombre significatif d'actes anciens et/ou émanant d'auteurs prestigieux, dont l'importance a été mise en exergue au moyen d'un traitement esthétique différencié et d'une disposition particulière au sein du cartulaire. Plus largement, on peut penser que certaines évolutions que l'on décèle durant les deux siècles environ qui séparent, d'un côté, l'écriture du Livre noir et, de l'autre, celle du Livre rouge, ne sont pas dépourvues de significations. Ainsi, il est probable que la présence des actes pontificaux en tête du Livre d'argent, puis du Livre rouge, quand les diplômes carolingiens inauguraient le Livre noir auparavant, témoigne d'une mutation profonde dans l'imaginaire des moines de Saint-Florent de Saumur. Tandis qu'il s'agissait pour les religieux, au XI^e siècle, de mettre prioritairement en avant les origines carolingiennes de leur établissement, l'horizon politique de référence devint la papauté à partir de la fin du XII^e siècle, consécutivement à la Réforme grégorienne.

De manière générale, il apparaît que les moines de Saint-Florent accordaient une importance réelle au passé de leur abbaye. Un passé qu'ils pouvaient quelquefois réinterpréter assez largement, par la production de faux ou par l'introduction d'éléments légendaires dans les textes historiographiques. Au surplus, l'utilisation conjointe d'écrits diplomatiques et narratifs dans les Livres noir et rouge traduit une véritable volonté de perpétuer et revivifier au fil du temps une tradition vivante, dans le but de définir voire d'enrichir une conscience identitaire institutionnelle.

PAUL-HENRI LÉCUYER

Docteur en histoire, université d'Angers
Chargé d'enseignement à l'Université catholique de l'Ouest (Angers)
Chef du service des publics aux Archives départementales de Maine-et-Loire

45. Cette dimension n'est vraisemblablement pas non plus totalement absente du Livre blanc.